

LA CONSTRUCTION NAVALE

LE BESOIN DE SECOURS DES CHANTIERS DE HALIFAX

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, les chantiers navals d'Halifax éprouvent les mêmes difficultés que toute l'industrie maritime canadienne à cette différence près qu'ils risquent de disparaître. Les carnets de commande de tous les chantiers maritimes du Canada sont à leur plus bas niveau depuis dix ans et le nombre de travailleurs n'était plus que de 9,000 à la fin de 1982.

Les industries de Halifax ont cherché à obtenir le contrat de radoub du *Nipigon* de la Garde côtière, d'une valeur de 20 millions de dollars. Il semblerait que ce contrat sera attribué à un chantier naval du Québec. Il ne reste qu'un espoir pour Halifax, la construction de navires proposée par le gouvernement ainsi que les travaux de radoub du *Protector* de la Garde côtière.

Si le gouvernement a sérieusement l'intention d'accélérer son projet de construction pour rééquiper la Garde côtière canadienne et de terminer son programme des frégates de patrouille, l'industrie pourrait être sauvée.

Il faut immédiatement secourir les chantiers maritimes d'Halifax. Le gouvernement doit chercher à créer des conditions économiques laissant place à une concurrence équitable aux plans national et international.

Ensuite, le gouvernement doit rapidement mettre en œuvre ses projets de construction navale pour créer de l'emploi dans les plus brefs délais. Sinon, une main-d'œuvre hautement qualifiée et compétente sera perdue et une activité employant un grand nombre de travailleurs disparaîtra.

Il ne s'agit pas uniquement d'un problème local. Les installations de construction navale et de radoub sur la côte est représentent un atout et une ressource pour tout le pays, et il faut les protéger.

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

ON DEMANDE LE RETRAIT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, le gouvernement semble décidé à faire adopter ce projet de loi C-155 à n'importe quel prix, même si tous les indices montrent bien que la majorité des agriculteurs du pays n'en veulent pas. Lors des quatre réunions qui ont eu lieu en fin de semaine dans ma circonscription de Bow River, plus précisément dans les villes de Carbon, de Nanton, de Vulcan et de Standard, auxquelles ont assisté plus de 200 producteurs et consommateurs—des céréaliers et des éleveurs de porcs et de bœufs—pas une seule personne ne souhaitait que le C-155 soit adopté dans son libellé actuel. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des personnes présentes à ces réunions ont réclamé la solution proposée par le député de Végréville à la Chambre (M. Mazankowski); en effet, le député a proposé que ce soit le producteur, et non pas le gouvernement, ni les sociétés ferroviaires, ni les organisations agricoles, qui décide librement si le gouvernement l'indemniserait lui ou les sociétés ferroviaires pour le manque à gagner. Si tous les faits étaient clairement exposés, je crois que l'on obtiendrait la même réaction un peu partout dans le pays—les Canadiens veulent avoir leur mot à dire dans l'administration de leur pays—they voudraient retrouver une certaine

Questions orales

liberté de choix—les gens n'apprécient pas du tout que le gouvernement les contraigne de la sorte et ils lui en veulent de décider en leur nom de ce qui est bon pour eux.

J'exhorte le gouvernement à se rendre aux vœux de la population, à retirer le projet de loi C-155 et à le remplacer par une nouvelle mesure qui soit démocratique cette fois et qui permette aux producteurs de se prévaloir de leur droit de décider par eux-mêmes de la façon dont sera dépensé leur argent.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES PRÉVISIONS CONCERNANT LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES CET ÉTÉ

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui, sauf erreur, devait être présent aujourd'hui, je pourrais peut-être poser ma question au ministre des Finances. Elle porte sur un aspect du problème du chômage extrêmement inquiétant que les sociologues considèrent de plus en plus comme le principal problème social affligeant le pays à l'heure actuelle. Je veux parler du chômage chez les jeunes et des répercussions qu'il a sur eux et qu'il aura sur notre société, si nous n'agissons pas.

En 1982, les représentants du ministère de l'Emploi ont prévu que le taux de chômage chez les étudiants retournant aux études se situerait aux alentours de 16 p. 100 et il s'est établi en fait à 19.3 p. 100. Étant donné que 180,000 emplois pour étudiants ont maintenant disparu entre le mois d'avril de cette année et le mois d'avril de l'année dernière, le ministre a-t-il certaines prévisions sur . . .

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration vient tout juste de se joindre à nous, madame le Président. Je pourrais peut-être reformuler ma question et la lui poser.

Elle porte sur le chômage chez les étudiants et les prévisions quant au chômage au sein de cette catégorie de la population compte tenu de l'inexactitude de celles de l'année dernière. A cette époque-là, on a prévu que le taux de chômage chez les étudiants retournant aux études serait de 16 p. 100 et il s'est établi en fait à 19.3 p. 100. Le taux pour les étudiants ayant terminé leurs études a été de 28.1 p. 100. Depuis ce temps, 180,000 emplois pour les jeunes ont disparu. Je voudrais demander au ministre s'il peut nous dire à combien se montera le taux de chômage chez les jeunes en juillet de cette année, date à laquelle le chômage devrait atteindre son point culminant.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je tiens à signaler au député que les prévisions sont basées sur des tendances passées. L'inexactitude des prévisions de l'année dernière s'explique par le ralentissement général de l'activité économique. Le taux de chômage en général a augmenté de façon importante au cours de cette période. Nous espérons pouvoir, cet été, comme nous le faisons à l'heure actuelle, encourager le secteur privé en particulier à engager plus d'étudiants. Ainsi, nous avons lancé une campagne assez importante à cet effet.